

Tel un marathon,

Un dernier comité technique spécial des préfectures de 6h30. Des textes proposés par l'administration..... l'échauffement
Alors que les plateformes de naturalisation sont en difficulté (près de 137 00 dossiers en stock), le ministère souhaite le déploiement de NATALI (transmission dématérialisée par les usagers de leur demande de naturalisation) au 1er janvier 2023 à l'ensemble des plateformes.

Or pour les plateformes expérimentales, l'application n'est pas aboutie....
et comment les agents vont devoir traiter le stock et les dossiers dématérialisés !!!!

Par ailleurs, et suite à la décision du conseil constitutionnel du 24 février 2022, le texte soumis au vote prévoit également la déconcentration de l'enregistrement des déclarations de nationalité souscrites à raison de mariage, de la qualité d'ascendant, de frère ou soeur de français. Sur ce point, les réponses apportées à nos interrogations sur le qui fait quoi ? (rôle de la plateforme et rôle du préfet du lieu de résidence) n'a pas permis de définir la charge supplémentaire de travail.

Pour le retour de l'accueil physique en préfecture pour les usagers dans l'impossibilité de déposer de manière dématérialisée leur demande de titre de séjour, c'est la décision du conseil d'état en date du 3 juin dernier qui oblige le ministère de l'intérieur à offrir aux usagers de nationalité étrangère une autre alternative que la dématérialisation.

Le ministère propose donc le retour à l'accueil physique pour une partie des usagers "étrangers"..... sans effectif supplémentaire.

Alors que **Mission Prioritaire des Préfectures 2022 2025**, prévoit un point spécifique **sur le retour de l'accueil en préfecture** avec des modalités de compensation pour les agents (prime pour le coiffeur ou bon pour un vêtement par exemple), il nous a été proposé un texte qui prévoit le parcours du combattant pour l'utilisateur et **pour les préfectures le retour de files d'attente.**

NON, nous n'avons pas cédé à la pression ministérielle face à deux décisions : celle du conseil constitutionnel et celle du conseil d'état **ABSENCE TOTALE DE DIALOGUE SOCIAL**

FO Préfectures et des services du ministère de l'Intérieur a voté **contre** ces textes, compte tenu des votes d'abstention du SAPACMI et de l'UNSA sur les premiers textes sur les naturalisations, *il sera appliqué !!!*

Par contre, l'ensemble des organisations syndicales a voté unanimement **défavorable** pour le texte pour les étrangers.

*Du 1er au 8 décembre, je vote pour un syndicat qui défend mes intérêts,
Je vote FO PREFECTURES ET DES SERVICES DU MINISTERE DE L'INTERIEUR*